



L'Immobilière de Samois

BAREME DES HONORAIRES

HONORAIRES DE TRANSACTION

MAISONS OU APPARTEMENTS

Montant inférieur ou égal à 200 000 € = Forfait de 9 000 € TTC Maximum

Montant supérieur à 250 000 € = 4% du prix de vente TTC Maximum

TERRAINS A BATIR

10% TTC (avec un minimum de 8 000 €)

Les prix de vente sont affichés avec les honoraires d'agence inclus

Les Honoraires sont à la charge des acquéreurs (sauf avis contraire notifié au mandat de vente)

et sont calculés sur le prix net vendeur

Montant de TVA 20%

HONORAIRES DE LOCATION

Location d immeuble à usage d'habitation

Honoraires à la charge du locataire :

3€ TTC du m² pour la réalisation de l'état de lieux

8€ TTC du m² pour la visite, constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail

Honoraires bailleurs :

3€ TTC du m² pour la réalisation de l'état de lieux

8€ TTC du m² pour la visite, constitution du dossier du locataire et la rédaction du bail

TRANSACTIONS - LOCATIONS

Siège social : L'Immobilière de Samois- 57, rue des Martyrs, 77920 Samois-sur-Seine - Tél : 01 64 23 21 15

SARL au capital de 35 000 € - SIREN B 484 960 869 00010

R. C.S Melun -Code NAF 703 A - Carte professionnelle n° CPI 7702 2016 000 009 969

Caisse de Garantie Galian 89 rue de la Boétie 75008 PARIS, n° 28054T